

# Les dispersions de cendres en mer par la SNSM

Nombre de dispersions, par station SNSM, en 2020



**485**  
dispersions  
en mer  
en Bretagne  
en 2020

**35 %**  
des dispersions  
réalisées en France  
ont été faites  
en Bretagne

# De plus en plus de cendres de défunts dispersées en mer

Les cendres des défunts sont de plus en plus dispersées le long des côtes bretonnes. Des entreprises commencent même à se lancer dans cette activité essentiellement menée, aujourd'hui, par la SNSM.

Jacques Chanteau

## 1 La Bretagne, première région de France

La SNSM est régulièrement sollicitée pour assurer la dispersion en mer des cendres d'un défunt.

Avec un tiers des dispersions réalisées par la SNSM sur les côtes bretonnes, la Bretagne demeure la première région de France (\*) dans ce domaine.

« La culture SNSM et celle de la mer sont véritablement ancrées dans l'histoire de la Bretagne, nous explique la direction nationale de la SNSM. Sur le plan national, c'est une activité qui est en constante évolution : 1 348 dispersions en 2017, 1 490 en 2018 et 1 541 en 2019 ».

## 2 Trévignon-Concarneau en tête

La station de Trévignon-Concarneau, à Trégunc (29), arrive en tête du « classement » breton avec 45 dispersions cette année.

« Peut-être que nous sommes les meilleurs, rigole Michel Jollivet, le patron de la station. Ça vient de partout, du centre de la France, de Méditerranée... Pour beaucoup, ce sont des personnes qui ont fait de la voile du côté des Glénan ».

## 3 Pas que la SNSM

Outre la SNSM, plusieurs

sociétés bretonnes ont récemment lancé leurs activités de dispersion des cendres en mer. À Vannes, 5 Océans effectue près de 100 sorties par an à travers la France.

À Plérin (22), Jean-François Neau a créé, en mars 2020, Bretagne Services Maritimes en mer. « À La SNSM, ils ont vu d'un bon œil mon installation, car, comme ils me l'ont dit, leur première mission est de sauver des vies et non pas de faire des dispersions de cendres », souligne Jean-François Neau. Les particuliers peuvent également réaliser eux-mêmes des dispersions après avoir fait les déclarations nécessaires.

## 4 « Le nombre de dispersions en mer va augmenter »

L'endroit des dépôts des cendres en mer est souvent choisi en fonction des coins de pêche du défunt, de ses lieux de navigation ou non loin de sa résidence secondaire et/ou familiale. « Il y a aussi l'attrait de la mer, de l'océan, de se sentir plus libre avec ces cendres qui voyagent dans l'océan, plutôt que de rester dans un cimetière ou dans un jardin du souvenir », précise Jean-François Neau. « Le nombre de dispersions en mer va augmenter car il n'y a plus de place dans les cimetières et cela coûte cher à entretenir », enchaîne Richard Tanhchaleun, gérant de 5 Océans.

## 5 Quelles démarches à suivre et combien ça coûte ?

Il faut tout d'abord informer la mairie de la commune où le défunt est né et celle du port d'attache du bateau utilisé pour la cérémonie. La dispersion peut se faire à moins de 300 mètres des côtes et l'immersion d'une urne, qui doit être biodégradable, à 6 km du littoral.

Dans le privé, il faut compter environ 390 € pour une dispersion et 490 € pour une immersion. « À la SNSM, il n'y a pas de tarif à proprement parler pour les dispersions de

« Le nombre de dispersions en mer va augmenter car il n'y a plus de place dans les cimetières et cela coûte cher à entretenir. »

cendres de la SNSM, mais il est de coutume que la famille du défunt effectue un don à la SNSM », communique la direction nationale de l'association.

« Chez nous, intervient Michel Jollivet, nous avons un barème, qui va de 180 € à 355 €, en fonction de la durée de l'intervention. Cela nous paye juste le carburant, ainsi que la

collation offerte au retour ».

## 6 « La mer moins austère qu'un cimetière »

Il y a maintenant sept ans, Karen et ses deux frères, originaires de Loudéac (22), ont dispersé les cendres de leur père, décédé à l'âge de 64 ans. « C'est au large d'Erquy (22) que l'urne a été plongée, témoigne Karen. C'est en effet dans ce port que papa aimait nous emmener nous promener. Et maintenant, quand on va à Erquy et qu'on est face à la mer, on pense à lui, aux bons souvenirs que l'on a vécus ensemble. Et la mer, c'est moins austère qu'un cimetière ».

Tangi, lui, a dispersé les cendres de son père, décédé en 2017, à l'âge de 78 ans, en face de Brignogan (29). « C'était la volonté de papa. Il était opposé à l'idée d'une pierre tombale car il craignait qu'elle tombe dans l'oubli au bout de quelques générations. Il disait aussi que si on devait se souvenir de lui, ce n'était pas devant une tombe. Et il avait choisi Brignogan, car c'était là qu'il passait ses vacances, qu'il pêchait... ».

\*En 2020, la société nationale de sauvetage en mer (SNSM) a effectué, en Bretagne, 485 dispersions de cendres en mer : 224 en Finistère, 136 en Morbihan, 86 en Côtes-d'Armor et 39 en Ille-et-Vilaine.